

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 17 SEPTEMBRE 2018 À 18h30 SALLE CORDON ROUGE (PORTE 2) ÉGLISE (SOUS-SOL)

Sont présents :

Messieurs Jean-Pierre Charuest, Président et conseiller
Benoît Bouthillette, conseiller (arrivé à 18h35)
Bernard Vanasse, Maire
Stéphane Péloquin, résident
Madame Nicole Couture, résidente

Sont absents :

Clément Vaillancourt, résident
Mahlon Grapes, résident

Monsieur Alain Beaulieu, inspecteur du bâtiment et de l'environnement agit à titre de secrétaire du CCU.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la réunion et mot du président
 - 2.0 Adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 16 juillet 2018
 - 4.0 Suivi du projet de développement secteur rue Carmen
 - 5.0 Demande à la CPTAQ
 - 6.0 Levée de la réunion
-

1.0 Ouverture de la réunion et mot du président

À 18h30, ayant constaté le quorum, monsieur Jean-Pierre Charuest, président, ouvre la réunion. Monsieur Charuest souhaite la bienvenue aux membres du C.C.U.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

Proposé par : Bernard Vanasse

3.0 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 16 juillet 2018

Le procès-verbal est déposé sans modification.

Proposé par : Stéphane Péloquin

4.0 Projet de développement secteur rue Carmen et chemin Ives Hill :

Promoteur : Yan Tardif
412 rue des Pins
Compton (Q) JOB 1L0

Monsieur Beaulieu montre les plans préliminaires d'infrastructures des rues du futur développement du secteur de la rue Carmen. Il mentionne la problématique concernant les emprises de rues de 15 mètres. Il est convenu que cette problématique sera discutée lors de la refonte de la réglementation d'urbanisme.

5.0 Demande à la CPTAQ :

Requérante : Diane Beaulieu Groleau
235, chemin Cochrane
Compton (Q) JOB 1L0

Objet de la demande : La requérante désire agrandir le lot où se situe sa résidence (lot 1 802 487) afin de respecter l'occupation réelle et de corriger la non-conformité causée par l'empiètement d'un hangar qui est situé sur la ligne du lot voisin (lot 5 031 144 ptie). Le but est d'acquérir 1 279 m.c. pour porter le lot de la résidence à 5 000 m.c.

M. Beaulieu explique la demande en fonction des critères de la LPTAAQ en vigueur et répond aux questions des membres du CCU.

Suite à l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 001-2018-09-17

CONSIDÉRANT QUE le but visé par le morcellement et l'aliénation est de régulariser une occupation réelle ;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité du territoire et des activités agricoles y sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du sol du milieu environnant est agricole où l'on retrouve des terres en cultures et en boisé ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie résiduelle du propriétaire cédant (lot 5 031 144) est de 45.9 hectares et est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE le morcellement permet à l'acquéreur d'acquérir une parcelle contiguë à sa résidence ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage et au règlement de lotissement en vigueur dans la municipalité de Compton.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'accepter le morcellement et l'aliénation du lot 5 031 144 cadastre de Québec, afin de régulariser l'occupation réelle du lot 1 802 487 cadastre de Québec, telle que présentée sur le plan de l'arpenteur-géomètre Daniel Parent, dossier # 2010-084, minute : 8530.

6.0 Varia

Rien à ce point

7.0 Levée de la réunion et prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le **15 octobre 2018 à 18h30**.

Ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 19h00.

Jean-Pierre Charuest
Président du CCU

Alain Beaulieu
Secrétaire du CCU